



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 17

Nombre de votants : 21

Date de convocation : 22/03/2017

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 29 mars 2017**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, Mme DEGOS, M. DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mme COURROS, M. MARSAN, Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE, MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), Mme DAUGREILH, M. DUCASSE, Mme ULMANN.

**Etaient excusés :** Mme CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), Mme THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

**Etait absente non excusée :** Mme DUBOIS-MAURY

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance B**

**Délibération n°5**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. LAMOTHE**

**Objet : Ville de TARTAS – Création d'emplois saisonniers pour la période d'été 2017**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels la fonction publique territoriale,

Dans le cadre du fonctionnement des services municipaux, et pour la continuité des missions sur la commune il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le MAIRE à recruter des emplois saisonniers pour faire face à l'accroissement temporaire d'activité pour la période d'été 2017 comme suit :

**Service du CTM – Services techniques :**

Dans la limite de 3 agents, recruter sur un emploi à temps non complet, emploi de catégorie C, grade d'adjoint technique territorial, sur les mois de juillet et août 2017.

**Service Piscine – Service EASA :**

Pour les mois de Juin, Juillet, Aout et jusqu'au 3 septembre 2017 inclus, 1 surveillant de baignade, à temps complet, catégorie B, grade d'éducateur des activités physiques et sportives ou catégorie C, grade d'opérateur des activités physiques et sportives.

.../...



Pour la période du 8 juillet au 3 septembre 2017 inclus, 1 surveillant de baignade à temps non complet à raison de 24 h par semaine, dont 6 à 10 h par semaine pour la surveillance des activités du club ou les compétitions du club en ce compris les week-ends.

Le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, pour une durée maximale de 12 mois sur une période consécutive de 18 mois,

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable.

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**DONNE** un avis favorable.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget principal de la commune chapitre 012.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

  
**Le Maire,**  
  
**Jean-François BROQUÈRES**